



ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER DU CANDIDAT

CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF



Les candidats devront impérativement compléter et signer le présent dossier, ainsi que le formulaire d'inscription, puis les déposer dans l'espace sécurisé candidat au plus tard le **jeudi 28 novembre 2024**. À titre exceptionnel, en cas de problème technique notamment, les candidats pourront les transmettre par voie postale (le cachet de la poste indiqué sur l'enveloppe faisant foi), ou les déposer dans les locaux du CDG 13 au plus tard à cette même date.

Extrait du décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les règles d'organisation générale et les épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs :

Article 3

Le concours interne sur titres avec épreuves comprend une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

1° L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (coefficient 1).

2° L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux conseillers territoriaux socio-éducatifs (durée de l'entretien : 35 minutes dont 25 minutes d'échange ; coefficient 2).

Article 3-1

Le dossier constitué par le candidat au concours interne sur titres avec épreuves est établi conformément au modèle type figurant à l'annexe du présent décret.

Il comprend :

- une présentation de sa formation initiale, de sa formation statutaire, de sa formation professionnelle tout au long de la vie et de son niveau de qualification ;
- une présentation de son parcours professionnel ;
- une présentation des acquis de son expérience professionnelle, de ses aptitudes et de sa motivation en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques ;
- une description d'une réalisation professionnelle de son choix.

Avant le délai de clôture des inscriptions, le candidat transmet ce dossier au centre de gestion ou à la collectivité territoriale qui organise le concours.



**DOCUMENT RETRAÇANT LES ACQUIS ET L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT AU
CONCOURS INTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES POUR LE RECRUTEMENT DES
CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS**

Identification du candidat

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance :

Date d'entrée dans la fonction publique :

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Autre expérience professionnelle que dans la fonction publique : OUI NON

Si oui, préciser la durée :

Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat

Diplôme ou titre	Spécialité éventuelle	Obtention (oui / non / en cours)	Année d'obtention	Pays de délivrance du diplôme ou du titre

Formation statutaire, formation professionnelle tout au long de la vie

Intitulé du stage / formation suivie	Organisme de formation	Année	Nombre de jours

Parcours professionnel

Employeur (désignation, domaine d'intervention, nombre d'agents ou de salariés)	Poste occupé, période d'emploi (dates de début et fin)	Fonctions et principales missions et activités effectuées

Exposé des acquis de l'expérience professionnelle, des aptitudes et des motivations en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques (2 pages A4 maximum avec l'utilisation d'une police de caractère usuelle de taille 11 à joindre au présent dossier)

Description d'une réalisation professionnelle (2 pages A4 maximum avec l'utilisation d'une police de caractère usuelle de taille 11 à joindre au présent dossier)

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e), attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.